

Contrat d'adoption

L'adoptant s'engage à respecter les points suivants :

1. Le rat adopté doit avoir au moins un compagnon du même sexe ; son frère, ou tout autre rat. Il est plus intéressant pour un raton d'avoir un compagnon de son âge (pour jouer), mais ce n'est pas obligatoire.
2. Le raton doit avoir à sa disposition de la nourriture équilibré (ainsi que quelques extras ponctuels), de l'eau fraîche, de la litière propre et une cage assez grande, respectant les normes suisses.
3. Le propriétaire du rat doit pouvoir déboursier autant qu'il le faudra si frais vétérinaires il y a.
4. Le rat doit être régulièrement sorti et manipulé par des êtres humains. Nous conseillons une ballade quotidienne d'au moins 30 minutes (plus il y en a, mieux c'est !).
5. Les interdits de reproductions doivent être respectés à la lettre. Une discussion peut être engagée sur le sujet, mais elle n'engage en rien.
6. En cas d'impossibilité de garder le raton, l'adoptant est prié de nous le communiquer, afin que nous puissions trouver un nouveau propriétaire pour l'animal. Nous pouvons, en cas d'urgence, récupérer le rat.
7. L'adoptant doit fournir régulièrement des nouvelles du rat, et ce jusqu'à sa mort.
8. En cas de mort inexplicée du rat adopté, l'adoptant devra effectuer auprès d'un vétérinaire compétent, une autopsie de l'animal. L'autopsie est une démarche qui peut être difficile émotionnellement pour l'adoptant mais elle est fondamentale. En effet, celle-ci permet d'amasser des informations cruciales quant à la sélection et aux futurs choix de la raterie.

La raterie « Le Jardin d'Eden » s'engage à respecter les points suivants :

1. Fournir à la demande de l'adoptant la généalogie complète des ratons, ainsi que toutes informations concernant des problèmes de santé potentiels.
2. Prendre totalement en charge le remplacement du raton, si l'adoptant ne peut plus s'en occuper.
3. Donner, lors de l'adoption, un petit sachet de graine pour la transition alimentaire de l'animal.
4. Etre à l'écoute et fournir des conseils au sujet de l'univers du rat domestique.
5. Vendre des ratons sociable, habitué à la main de l'homme dès le plus jeune âge.

Signature de l'adoptant :

Signature de la raterie « Le Jardin d'Eden » :

Date :